



Recouvrement Judiciaire pour Chèque Hors Délais

Par **FY34**, le **25/06/2019** à **19:28**

Bonjour,

Pour le contexte, j'ai contacté ma salle de sport lorsque j'ai décidé de mettre un terme à mon abonnement mensuel (30€/mois hors engagement) en début d'année. Je les ai appelé afin de savoir ce qu'il fallait faire, ils m'ont répondu qu'ils devraient me recontacter afin de me donner d'avantage d'informations. De mon côté, je n'ai pas attendu le mois suivant pour couper les prélèvements.

A ma grande surprise, j'ai rapidement été débité, début février 2019, du chèque de caution de 100€ que je leur avais confié en septembre 2017. L'incompréhension et le délais d'encaissement légal dépassé, j'ai immédiatement contacté ma banque afin de récupérer cette somme d'argent.

J'ai alors commencé à recevoir des emails et sms (jamais de courriers) de la part d'une entreprise de recouvrement qui me demande de rembourser la somme de 100€ à mon ancienne salle de sport, en y ajoutant 21.63€ de frais. Je les ai appelé afin de clarifier la situation, ils m'ont répondu plutôt désagréablement "oui, oui, on va regarder". Les emails et sms continuants de pleuvoir, j'ai rappelé et j'ai été tout aussi bien accueilli.

Jeudi dernier, j'ai reçu un nouvel email m'indiquant un "AVIS DE DEPOT D'INJONCTION DE PAYER" auprès du tribunal, sauf si je payais dans les 48h. Je me suis pressé de leur envoyer un mail expliquant la situation, puis j'ai reçu un appel dans la matinée. Je pensais que c'était pour donner suite à mon mail alors qu'en réalité, c'était pour me demander de payer. J'ai expliqué à cette personne ce que j'avais envoyé par email plus tôt dans la matinée, et elle m'a indiqué que le mail serait traité dans la journée.

Le lendemain, aucune nouvelle, je relance le mail sur deux boîtes mails que j'ai trouvé et envoie également un fax pour avoir un accusé de bonne délivrance.

Aujourd'hui, toujours aucune nouvelle, les 48h pour payer ces frais inexplicés sont passés, et je commence à m'inquiéter. Je veux bien attendre l'huissier promis pour lui expliquer la situation, mais j'ai cru comprendre que cela implique des frais d'huissiers et qu'ils seraient pour ma poire !

Durant toute cette histoire, je n'ai jamais reçu aucun signe de vie de la part de cette salle de sport.

Est-ce que vous savez à quoi je dois m'attendre ? Je perçois cette entreprise comme des rapaces et cela me met dans un état de stress sévère depuis février...

Merci par avance.

Bien à vous,

FY34